## Informations de base

| | |
|---|---|
| **2011/2130(BUD)**<br>BUD - Procédure budgétaire | Procédure terminée |
| Mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation: assistance technique par la Commission<br>**Subject**<br>8.70.60 Budgets annuels antérieurs | |

## Acteurs principaux

**Parlement européen**

| Commission au fond | Rapporteur(e) | Date de nomination |
|---|---|---|
| BUDG Budgets | MATERA Barbara (PPE) | 27/06/2011 |
| | Rapporteur(e) fictif/fictive<br>PICKART ALVARO Alexander Nuno (ALDE) | |

| Commission pour avis | Rapporteur(e) pour avis | Date de nomination |
|---|---|---|
| EMPL Emploi et affaires sociales | La commission a décidé de ne pas donner d'avis. | |

**Conseil de l'Union européenne**

| Formation du Conseil | Réunions | Date |
|---|---|---|
| Affaires générales | 3107 | 2011-07-18 |

**Commission européenne**

| DG de la Commission | Commissaire |
|---|---|
| Budget | LEWANDOWSKI Janusz |

## Evénements clés

| Date | Evénement | Référence | Résumé |
|---|---|---|---|
| 22/06/2011 | Publication du document de base non-législatif | COM(2011)0358 | Résumé |
| 05/07/2011 | Annonce en plénière de la saisine de la commission | | |
| 13/07/2011 | Vote en commission | | Résumé |

| | | | |
|---|---|---|---|
| 14/07/2011 | Dépôt du rapport budgétaire | A7-0270/2011 | |
| 18/07/2011 | Adoption du projet du budget par le Conseil | | |
| 14/09/2011 | Décision du Parlement | T7-0371/2011 | Résumé |
| 14/09/2011 | Résultat du vote au parlement |  | |
| 14/09/2011 | Fin de la procédure au Parlement | | |
| 07/10/2011 | Publication de l'acte final au Journal officiel | | |

## Informations techniques

| | |
|---|---|
| **Référence de la procédure** | 2011/2130(BUD) |
| **Type de procédure** | BUD - Procédure budgétaire |
| **Sous-type de procédure** | Mobilisation des fonds |
| **Autre base juridique** | Règlement du Parlement EP 165 |
| **État de la procédure** | Procédure terminée |
| **Dossier de la commission** | BUDG/7/06330 |

## Portail de documentation

**Parlement Européen**

| Type de document | Commission | Référence | Date | Résumé |
|---|---|---|---|---|
| Projet de rapport de la commission | | PE467.303 | 23/06/2011 | |
| Rapport budgétaire déposé, 1ère lecture | | A7-0270/2011 | 14/07/2011 | |
| Texte budgétaire adopté du Parlement | | T7-0371/2011 | 14/09/2011 | Résumé |

**Commission Européenne**

| Type de document | Référence | Date | Résumé |
|---|---|---|---|
| Document de base non législatif | COM(2011)0358 | 22/06/2011 | Résumé |

## Informations complémentaires

| Source | Document | Date |
|---|---|---|
| Commission européenne | EUR-Lex | |

## Acte final

Décision 2011/0658
JO L 263 07.10.2011, p. 0015 Résumé

# Mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation: assistance technique par la Commission

2011/2130(BUD) - 14/09/2011 - Texte budgétaire adopté du Parlement

Le Parlement européen a adopté par 557 voix pour, 76 voix contre et 23 abstentions, une résolution sur la proposition de décision portant sur la mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) à hauteur de **610.000 EUR** en crédits d'engagement et de paiement dans le cadre d'une demande d'assistance technique présentée à l'initiative de la Commission (EGF/2011/000 TA 2011).

Le Parlement rappelle que l'Union européenne a mis en place les instruments législatifs et budgétaires appropriés pour apporter une aide complémentaire aux travailleurs qui pâtissent des conséquences de modifications majeures de la structure du commerce mondial et les aider à réintégrer le marché du travail. Il souligne que l'aide financière de l'Union européenne aux travailleurs licenciés devrait être dynamique et fournie avec toute la rapidité et l'efficacité possibles.

Parallèlement, le Parlement rappelle que jusqu'à 0,35% du montant annuel du Fonds peut être consacré, chaque année, à l'assistance technique sur initiative de la Commission, afin de financer les activités de surveillance, d'information, de soutien administratif et technique, d'audit, de contrôle et d'évaluation nécessaires à la mise en œuvre du Fonds, y compris pour fournir des informations et des conseils aux États membres pour l'utilisation, le suivi et l'évaluation du Fonds. C'est dans ce contexte que la Commission a demandé la mobilisation du Fonds pour couvrir des besoins administratifs en matière de contrôle et d'information relatifs à la mise en œuvre du Fonds, à la création d'une base de connaissances permettant l'introduction et le traitement plus rapide des demandes, l'assistance administrative et technique, l'échange des pratiques les plus efficaces dans les différents États membres et l'évaluation du Fonds à mi-parcours.

Sachant que la demande remplit les critères d'éligibilité fixés par le règlement du Fonds, **le Parlement approuve la proposition la décision annexée au projet de résolution**. Il demande aux institutions concernées d'améliorer encore les dispositions pratiques en matière de procédure et de budget, de façon à accélérer la mobilisation du Fonds. Il se félicite également de ce que, à la suite de ses demandes répétées, un montant de 47.608.950 EUR en crédits de paiement soit, pour la première fois, inscrit dans le budget 2011 sur la ligne budgétaire 04 05 01 consacrée au Fonds.

# Mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation: assistance technique par la Commission

2011/2130(BUD) - 22/06/2011 - Document de base non législatif

OBJECTIF : mobiliser le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) pour financer une assistance technique à l'initiative de la Commission.

CONTENU : l'accord interinstitutionnel (AII) du 17 mai 2006 entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission sur la discipline budgétaire et la bonne gestion financière prévoit, en son point 28, que le FEM peut être mobilisé à concurrence d'un montant annuel maximal de 500 millions EUR, au-delà des plafonds des rubriques concernées du cadre financier.

Conformément à l'article 8 par. 1, du règlement (CE) n° 1927/2006 instituant le FEM, 0,35% du montant annuel maximal du Fonds reste disponible chaque année pour une assistance technique à l'initiative de la Commission. C'est dans le contexte de cette marge que la Commission propose de mobiliser le FEM pour une assistance technique détaillée ci-après.

**Assistance technique à financer et ventilation de son coût**: la Commission entend mobiliser un montant de **610.000 EUR** pour le financement des tâches suivantes :

- **suivi**: la Commission recueillera les informations sur les demandes reçues et financées ainsi que sur les mesures proposées et mises en œuvre, et elle actualisera et imprimera le portrait statistique du FEM avec les informations obtenues jusqu'à la fin de 2011. Le coût de cette action est estimé à **20.000 EUR** ;
- **information**: le site internet du FEM sera régulièrement mis à jour et développé, chacun des éléments ajoutés étant par ailleurs traduit dans toutes les langues de l'UE. Des dossiers de presse seront imprimés, et le rapport annuel du FEM sera rédigé, traduit, imprimé et diffusé. La connaissance du FEM ainsi que sa notoriété seront améliorées, entre autres par la production d'une vidéo montrant plusieurs cas d'intervention du FEM. Le FEM fera également l'objet de diverses publications et réalisations audiovisuelles de la Commission. Les dépenses pour l'ensemble de ces postes sont estimées à **250.000 EUR** en 2011 ;
- **création d'une base de connaissances**: la Commission établira des procédures normalisées pour les demandes d'intervention du FEM et leur traitement, ce qui permettra de simplifier les demandes, d'en accélérer le traitement et d'obtenir plus facilement des rapports pour les différents besoins. Le coût de cette action est estimé à **70.000 EUR** ;
- **soutien administratif et technique**: le groupe d'experts des personnes de contact du FEM (27 membres) se réunira deux fois en 2011; le budget prévu est de 35.000 EUR/réunion, soit un total de **70.000 EUR** ;
- **échange de bonnes pratiques** : la Commission organisera un échange de pratiques exemplaires entre les États membres en permettant aux participants qui possèdent déjà une expérience dans la mise en œuvre du FEM de se constituer en réseau. Le budget prévisionnel de cette mise en réseau s'élève à **200.000 EUR**.

**Financement**: le montant total du budget annuel disponible pour le FEM s'élève à 500 millions EUR. L'article 8, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1927/2006 dispose que 0,35% de ce montant (soit 1.750.000 EUR) reste disponible chaque année pour une assistance technique à l'initiative de la Commission. La totalité de la somme pour 2011 est encore disponible. La contribution proposée pour l'assistance technique à l'initiative de la Commission en 2011 s'élève à 610.000 EUR. Une fois ce montant mobilisé, une somme de 1.140.000 EUR pourrait encore être attribuée en cours d'année, en tant que de besoin.

**Source des crédits de paiement** : après adoption par les deux branches de l'autorité budgétaire de trois décisions portant sur un montant total de 10.371.321 EUR, et compte tenu des 4 cas actuellement examinés par l'autorité budgétaire pour lesquels un montant total de 29.935.352 EUR pourrait être débloqué, le montant encore disponible du FEM pour couvrir les 610.000 EUR nécessaires pour l'assistance technique s'élève à 7.302.277 EUR. La Commission propose dès lors de mobiliser le FEM pour le montant total susmentionné, à affecter sous la rubrique 1a du cadre financier.

**Procédure** : par la présente proposition de mobilisation du Fonds, la Commission engage la procédure de trilogue sous forme simplifiée, conformément au point 28 de l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006, afin d'obtenir l'accord des deux branches de l'autorité budgétaire sur la nécessité du recours au FEM et sur le montant requis. La Commission invite la première des deux branches de l'autorité budgétaire qui parvient à un accord sur le projet de proposition de mobilisation, au niveau politique approprié, à informer l'autre branche ainsi que la Commission de ses intentions. En cas de désaccord de l'une des deux branches de l'autorité budgétaire, un trilogue formel sera organisé. Une demande de virement visant à inscrire au budget 2011 les crédits d'engagement et de paiement nécessaires, sera présentée parallèlement.

# Mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation: assistance technique par la Commission

2011/2130(BUD) - 27/09/2011 - Acte final

OBJECTIF : mobiliser le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation (FEM) pour financer une assistance technique à l'initiative de la Commission.

ACTE NON LÉGISLATIF : Décision 2011/658/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la mobilisation du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation, conformément au point 28 de l'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 entre le Parlement européen, le Conseil et la Commission sur la discipline budgétaire et la bonne gestion financière (EGF/2011/000 TA 2011 — demande d'assistance technique présentée à l'initiative de la Commission).

CONTENU : avec la présente décision, le Parlement européen et le Conseil décident de mobiliser une somme de **610.000 EUR** en crédits d' engagement et de paiement au titre du Fonds européen d'ajustement à la mondialisation dans le cadre du budget 2011 pour financer une assistance technique à l'initiative de la Commission (surveillance, information, soutien administratif et technique,… au titre de la mise en œuvre du règlement FEM).

Pour rappel, le Fonds européen d'ajustement à la mondialisation vise à fournir un appui complémentaire aux travailleurs licenciés subissant les conséquences de modifications majeures de la structure du commerce mondial, afin de les aider dans leurs efforts de réintégration dans le marché du travail. L'accord interinstitutionnel du 17 mai 2006 permet la mobilisation du Fonds à concurrence d'un montant annuel maximal de 500 millions EUR. Le règlement dispose également que, sur initiative de la Commission, 0,35% du montant maximal annuel peut être affecté chaque année à l' assistance technique, ce que prévoit la présente décision.